FORÊT / AMÉNAGEMENT

CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – DÉCIDEURS ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 27 mai 2025

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable :** obtenir le CERTIPHYTO adapté à la forêt : Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires – Décideurs entreprise soumise à agrément
- **Objectifs de formation :** Acheter, faire utiliser et organiser des traitements phytosanitaires chez des tiers et pour son compte dans le secteur forestier.

Formation réglementaire.

DURÉE

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (3 jours 21h)

ORGANISATION

Formation certifiante de 21h

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- **RS 5655** (certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS) : NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique, évaluation informatisée

Taux de satisfaction*: 100%

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

1ère journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Thème Règlementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (7 h)

2ème journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Prévention des Risques sur la Santé (6 h)
- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (1 h)

3ème journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (6 h)
- Evaluation théorique (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte à tout public (pas de prérequis)
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter :** M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap :** contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

- 410€/participant soit 19,52€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro…

Chefs d'entreprises :

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : VIVEA, FIF PL…

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr